



CABINET  
Service communication

mercredi 6 mai 2015

---

## Renouvellement de carte d'identité ou de passeport : n'attendez pas l'été !

---



A l'approche des examens de la fin d'année scolaire ou universitaire et des vacances d'été, vous êtes nombreux à faire renouveler vos cartes nationales d'identité (CNI) ou passeports.

Pour éviter que l'afflux de demandes n'entraîne des délais d'attente incompatibles avec vos dates de voyages, prenez dès à présent vos dispositions :

- ◆ **vérifiez les dates d'expiration de votre carte d'identité et de votre passeport.**  
Depuis le 1er janvier 2014, les cartes nationales d'identité sont valables 15 ans pour les personnes majeures. Les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche à accomplir.
- ◆ **si nécessaire, demandez dès maintenant leur renouvellement.**  
Rapprochez-vous au plus vite de la mairie de votre domicile afin de connaître les conditions de dépôt des demandes de titre.

Le délai d'obtention d'un rendez-vous en mairie, à l'approche de l'été, est également un paramètre à prendre en compte dans la délivrance d'une CNI ou d'un passeport.

Il est conseillé de vous rapprocher d'une mairie compétente pour enregistrer votre demande de CNI ou de passeport, afin de connaître ses délais de rendez-vous.

Pour plus d'informations sur la délivrance des titres, vous pouvez consulter le site internet de la préfecture

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr)